

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 54 (1962)
Heft: 6

Artikel: Le Fonds national suisse de la recherche scientifique
Autor: Cart, Henri-Philippe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385240>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

systématique de payer le loyer ou les charges communales ou encore l'utilisation abusive des installations et locaux collectifs!

Les syndicalistes libres, qui se veulent indépendants des gouvernements, des employeurs et des partis politiques, continuent heureusement à nous protéger d'un carcan législatif pareil.

Le Fonds national suisse de la recherche scientifique

Par Henri-Philippe Cart

Au sein de nos richesses, de nos satisfactions, nous ne voyons pas – ou nous refusons de voir – que nous sommes en train de nous aligner sur la constatation fameuse que « la République n'a pas besoin de savants! ». Notre pays, sur le plan strict de la recherche scientifique, est dans une situation vraiment dramatique et notre retard dépasse de beaucoup celui existant en matière d'autoroutes.

C'est par cette constatation que débutait, dans la *Gazette de Lausanne*, le compte rendu de la conférence faite dernièrement devant le Club de publicité par le Dr Serge Neukomm, chef du Centre romand de lutte contre le cancer. Mais avant de poser un diagnostic et d'envisager l'avenir de la recherche scientifique en Suisse, il est nécessaire de passer en revue l'activité du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS), cela d'autant plus que les *Voix universitaires* ont jusqu'à présent consacré fort peu de place à cette question.

Encourager la recherche

Si dans les pays industrialisés d'Europe et d'Amérique du Nord la création d'organismes nationaux chargés de faire avancer la recherche scientifique remonte aux années qui ont suivi la première guerre mondiale, il fallut attendre 1952 pour voir la mise en place du Fonds national suisse de la recherche scientifique. Son départ fut d'ailleurs des plus modestes: une subvention fédérale de 2 millions devait permettre d'encourager le travail des savants suisses, à une époque où déjà le retard de notre pays se faisait cruellement sentir. Cette subvention fut rapidement portée à 4 millions.

En 1958, la Commission pour la science atomique (CSA) vit le jour, et elle reçoit chaque année une subvention spéciale. Actuellement, les crédits pour le FNRS et la CSA se montent à 17 millions.

L'activité du FNRS se manifeste de quatre façons:

- par une subvention pour la relève scientifique de 50 000 fr. à chaque université. Celle-ci a pour but de former de nouveaux chercheurs et sert souvent au financement de travaux de doctorat;

- par des subventions de recherche accordées à des chercheurs, très souvent des professeurs d'université, sur la base d'un programme de recherches personnelles établi par le chercheur requérant;
- par des subventions de publication qui doivent permettre d'éditionner des ouvrages, de publier des travaux dans des périodiques et de soutenir des revues scientifiques;
- par des subventions personnelles qui ont pour but de créer, en plus de ce qui existe déjà, de meilleures conditions de recherches en faveur de personnalités déterminées et particulièrement qualifiées du point de vue scientifique.

Ce dernier mode de subvention est récent. Il répond en partie à une intervention de M. Alfred Borel, conseiller national genevois, qui demandait que le FNRS crée « aussi rapidement que possible cent postes de maîtres de recherches à plein temps capables en particulier de fournir, respectivement de diriger un travail d'équipe stable ». Pour l'instant, il n'a été accordé que du degré universitaire, et encore toutes n'ont pas été utilisées.

En résumé, l'activité du FNRS, dont il serait malveillant de négliger l'heureuse influence sur l'avancement des sciences en Suisse, donne les moyens nécessaires aux chercheurs chevronnés comme aux débutants de mener à bien leurs études. Cependant, le FNRS ne prend aucune initiative de susciter des vocations, de coordonner ou d'orienter les recherches, il se contente de répondre dans la mesure de ses crédits aux demandes qui lui ont été adressées.

Sciences exactes ou morales?

De larges cercles partagent l'opinion que les sciences exactes se taillent la part du lion dans les subventions à la recherche, et que les sciences morales en sont le parent pauvre. Si cette opinion est justifiée par l'attitude des milieux économiques et industriels qui financent les recherches dans les domaines qui leur sont d'une utilité immédiate, soit la recherche exacte appliquée, l'attitude des pouvoirs publics est tout autre.

Dans un message à l'Assemblée fédérale du 27 avril 1959, le Conseil fédéral soulignait que « l'activité des intellectuels voués aux créations de l'esprit importe autant à la culture et au crédit d'un peuple que les découvertes qui améliorent sa situation matérielle. L'histoire de la science montre clairement que le progrès technique et scientifique est lié aussi, en dernière analyse, à la culture générale. »

Le FNRS applique d'ailleurs de tels principes. Pour les subsides de recherches et de publication accordés aux chercheurs chevronnés, la manne fédérale a été attribuée entre 1952 et 1960 pour 72% au

groupe de la médecine, des sciences physiques et naturelles, des sciences techniques et de l'ingénieur, à l'agronomie et à la science forestière, et pour 28% aux lettres, à la théologie, au droit, à l'économie et à la sociologie. Ce rapport d'un tiers à deux tiers s'explique aisément par le coût des appareils dont les sciences exactes ont souvent besoin et n'a en aucune façon le sens d'une préférence, D'ailleurs, la répartition des subsides versés aux chercheurs débutants prouve ce souci de non-discrimination: les crédits ont été attribués pour la même période à raison de 52% aux sciences exactes et de 48% aux sciences morales, car en ce domaine tous les secteurs ont les mêmes besoins. Comme M. Hahnloser, président du Conseil de fondation du FNRS, l'a nettement déclaré, « il s'agit le plus souvent de bourses d'entretien ou de voyage, accordées aux chercheurs débutant dans la « période critique » de leur formation scientifique, qui se situe entre la fin des études universitaires proprement dites, et l'entrée dans la vie professionnelle. Cette période est décisive pour favoriser la relève scientifique. Or, il apparaît clairement que, dans les cadres du Fonds national, les deux orientations principales de la recherche jouissent d'une égalité effective. »

Pour être complet, il faut encore citer les subsides délivrés par la CSA qui, par définition, ne peuvent s'adresser qu'aux sciences exactes. Leur montant est quelque peu plus élevé que celui du FNRS.

Le statut du chercheur

Malgré l'activité qui vient d'être décrite, de nombreuses personnalités du monde de la science ou des affaires se montrent insatisfaits de la situation faite au chercheur suisse. Toutes proposent une réforme du FNRS dans un sens ou dans un autre. Le problème crucial, sur lequel les opinions se divisent fondamentalement, nous paraît être celui du statut du chercheur. M. Alexandre de Muralt, président du Conseil national de la recherche, s'exprime à ce sujet en ces termes: « Avant tout, le chercheur doit être indépendant; l'intelligence, l'expérience, la personnalité lui sont également nécessaires, mais sans indépendance, aucune activité directrice n'est concevable.

» Autrefois, la classe bourgeoise, consciente de sa valeur et patrimonialement bien assise, fournissait la grande majorité des professeurs universitaires: chaque famille tenait à l'honneur d'en avoir un parmi ses membres. L'estime générale, le rang dans la société, une confortable situation de fortune créaient autour de ces serviteurs de la science l'atmosphère qui les libérait des soucis matériels et leur permettait de se vouer intensément à leurs recherches et à la formation de leurs disciples.

» Aujourd'hui, et surtout en Suisse, les choses ont malheureusement (*sic*) changé. La bourgeoisie, d'où sortaient jadis tant de pro-

fesseurs, n'est plus en mesure d'entretenir ses fils candidats à l'enseignement supérieur jusqu'à ce qu'ils aient obtenu une chaire universitaire. Quant aux couches sociales favorisées par la conjoncture, elles ignorent la belle tradition que nous venons de rappeler. La conséquence se devine: la jeune génération exerce une pression grandissante sur ses aînés, à qui elle demande des places rémunérées et sûres de chercheurs, avec la possibilité de fonder rapidement un foyer indépendant affranchi de la tutelle pécuniaire des parents. Si les universités ne tiennent pas compte de ce désir, elles perdront les meilleures recrues, qui s'enrôleront dans l'industrie et les carrières pratiques. »

Si l'indépendance, relative d'ailleurs, est certainement une des conditions d'une recherche fructueuse, nous comprenons moins ces regrets d'une époque révolue. Les situations sociales, tout comme les impératifs de la science, sont aujourd'hui autres, et rien ne sert de s'en lamenter. Dans un rapport sur la Suisse, l'OECE remarquait qu'il était grave pour notre pays que les fonds manquent pour permettre « aux professeurs de disposer d'assistants compétents afin que l'enseignement représente pour eux une tâche moins lourde et que la surveillance des travaux de recherche puisse être mieux répartie. Cette difficulté semble provenir de ce que l'on n'a pas vraiment reconnu le fait que peu d'hommes dans les milieux universitaires ont encore actuellement une fortune personnelle et que la conception du « privat docent » n'est plus valable. La création d'une nouvelle catégorie de personnel enseignant, comparable au « lecturer » anglais, nous semble être capitale pour l'avenir des universités. »

C'est très certainement à cet état qu'avait pensé M. Borel en demandant la création de cent postes de maîtres de recherches. Entre 1952 et 1960, le FNRS a attribué 749 bourses de chercheurs débutants. Une partie de ceux-ci sont devenus assistants d'université (souvent à l'étranger), mais la majorité a très certainement passé à l'industrie. Si l'économie y a trouvé son compte, la recherche s'en est appauvrie d'autant.

C'est l'évidence même: la recherche exige qu'on établisse un véritable statut national de la recherche scientifique, afin que les jeunes savants puissent faire carrière en dehors de l'enseignement ou parallèlement à celui-ci et réaliser des plans à longue échéance.

Une certaine planification

Si un accroissement sensible du nombre des assistants et la création d'un statut de chercheur devenaient réalités, le problème de l'organisation de la recherche, de sa coordination sur le plan suisse, devrait d'autant plus trouver une solution. Pour cela, il faudrait que le FNRS modifié sorte de son rôle « passif » et planifie en

quelque sorte les programmes de recherches, lui ou un organe à créer.

C'est dans ce sens que M. Roger Bonvin, conseiller national et maire de Sion, a récemment développé une motion devant le Conseil national, en demandant la création d'un Centre national de la recherche scientifique qui coordonne les efforts privés, qui les complète en poussant plus loin ou en exécutant les travaux dont ne veulent ou ne peuvent se charger les institutions existantes, qui assure la collecte, l'analyse et la synthèse des informations sur les recherches réalisées en Suisse et à l'étranger, qui diffuse cette documentation afin d'encourager l'utilisation rationnelle des succès de chacun.

Les *Voix universitaires* auront d'ailleurs l'occasion de revenir sous peu sur cette question, où le fédéralisme ne doit plus servir de prétexte à une dispersion des efforts.

(*Voix universitaires*)